

COMMUNE de MIRANDE

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

ID : 032-213202567-20260217-DCM2026_01_11-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 17 Février 2026

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nbre de suffrages exprimés
23	18	Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire après
Transmission au contrôle d'égalité
Publication

L'an deux mille vingt-six, le 17 Février à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 11 Février 2026, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. FANTON, DARROUX, Mme CHABBERT, M. FORMENT, M. CORTADE, Mme DUBOSQ, M. IGLESIAS, Mme PICCIN, M. FORGUES, BARBARA, LARAN, Mmes ABADIE, CHARLIER, DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE, M. DOREY, Mme GROSJEAN.

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme LUBAS à Mme DUBOSQ, M. VIDAL à M. FORGUES.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : MMES LASSALLE, GABARROT, MENDES

M. Gérard FORGUES est désigné secrétaire de séance

2026.01.11 – DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX SUR UN BATIMENT COMMUNAL DESTINE A ACCUEILLIR DES BUREAUX ADMINISTRATIFS, WC PMR ET SALLE DE REPOS

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du 14/10/2025 exposant les travaux de rénovation et de mise aux normes de l'ancien appartement de la concierge, bâtiment communal situé au rez de chaussée de la Mairie, afin d'y aménager des bureaux destinés aux services administratifs municipaux, des WC PMR pour le public et une salle de repos pour les agents municipaux.

Il rappelle que le coût prévisionnel de cette opération était évalué à 86 510,00 € HT, selon l'estimation réalisée par le maître d'œuvre.

La commune a déposé un dossier de demande de subvention auprès de l'État (DETR), auprès de la Région, dans le cadre de la mise en accessibilité des bâtiments publics, pour la partie construction d'un sanitaire adapté PMR et auprès du Conseil Départemental au titre de la Dotation Départementale Rurale (DDR).

Suite à ces dépôts, le Conseil Départemental a répondu défavorablement à cette demande et l'Etat a souhaité, après avis auprès des bâtiments de France que nous modifions les menuiseries extérieures prévues initialement en PVC en bois et que les fenêtres et portes-fenêtres du projet soient traitées à l'aide de trois carreaux dans la hauteur de chaque ventail, avec des petits bois saillants fixés au cadre.

Ces demandes formulées par les services de l'État entraînent une plus-value financière de **3 738,77 € HT** au projet.

En conséquence, le coût total du projet est désormais porté à **90 248,77 € HT**.

De ce fait, la demande de subvention au titre de la DETR, accompagnée de son plan de financement actualisé, est portée à **31 587 €**.

En tenant compte de ces modifications, le plan de financement du projet s'établira comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant Total HT	Désignation	Montant Total HT
Travaux Aménagement bureaux	62 953,77 €	ETAT (DETR) (35%)	31 587,00 €
Travaux Aménagement WC PMR	12 800,00 €	REGION	5 550,00 €
Honoraires, études (Bureaux)	11 435,00 €		
Honoraires, études (WC PMR)	3 060,00 €	Autofinancement	53 111,77 €
Montant TOTAL	90 248,77 €	Montant TOTAL	90 248,77 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Approuve le projet tel que présenté, dont le coût prévisionnel s'élève à 90 248,77 € HT ;
- Autorise Monsieur le maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat et de la Région pour le financement de cette opération ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention et à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey – Villa Noullobos dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Secrétaire,
Gérard FORGUES



Extrait certifié conforme.

Fait à MIRANDE, le 18 Février 2026

Le Maire,
Patrick FANTON



Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

SLO

ID : 032-213202567-20260217-DCM2026_01_11-DE

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de Mirande
Utilisateur : Lasportes Céline

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DCM2026_01_11
Objet :	Délibération portant sur la demande de subvention DETR et Région aménagement bureaux
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-02-17 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	032-213202567-20260217-DCM2026_01_11-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	912 o
Nom métier :		
032-213202567-20260217-DCM2026_01_11-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	127.9 Ko
Nom original : 20260304145316.pdf		
Nom métier :		
99_DE-032-213202567-20260217-DCM2026_01_11-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 mars 2026 à 15h12min45s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 mars 2026 à 15h42min03s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 mars 2026 à 15h42min10s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 mars 2026 à 15h42min31s	Reçu par le MI le 2026-03-04

